



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2010 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 14 juin 2010

Affichage : 14 juin 2010

Présents : MM. AUBRY P., DELMOTTE L., Mme ESSERT S., MM. GUILLOT T.,
JOUFFROY B., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., PERRIN Y., Mme
POUDEVIGNE S. (SOTH), M. TAILLARD J.P.

Absents représentés: Mme BINET I., représentée par Mme ESSERT S.
Mlle GERARD A., représentée par M. TAILLARD J.P.
Mme SATORI M.A., représentée par M. AUBRY P.
M. SARRAZIN P., représenté par M. MARTIN R.

Absent : Mlle PEREIRA S.

Secrétaire de séance : Mme ESSERT S.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES ET CONTRATS

I.1 – Contrat de maintenance du logiciel de bibliothèque : renouvellement

La gestion complète des ouvrages présents en bibliothèque, qu'ils soient acquis par la Commune ou en transit au travers le service du bibliobus sont gérés à l'aide d'un équipement informatique associé à un logiciel spécialisé.

Décision est prise, à l'unanimité, de faire renouveler le contrat de maintenance pour un an à partir du 1^{er} juillet 2010, afin de bénéficier des mises à jour et de l'assistance en ligne pour ce produit.

I.2 – Décisions budgétaires modificatives

Budget eau

Dans les prévisions budgétaires 2010, la somme de 300 € a été inscrite en recettes d'ordre au c/203-041 (RI) sans la dépense du même montant en investissement.

Il y a lieu de régulariser cette écriture par une ouverture de crédits au c/2313-041(DI d'ordre) de 300 € qui sera équilibrée par une réduction au c/020 (dépenses imprévues DI) du même montant. Ce compte passera donc de 4.500 € à 4.200 €.

Budget commune

Dans les prévisions budgétaires, en opération d'ordre, une somme de 500 € a été inscrite au compte 192-040 (RI) équilibrée par une dépense au compte 676-042(DF) alors que ces crédits doivent être générés automatiquement par une prévision de recettes au chapitre 024 (RI); il y a lieu donc lieu de régulariser ces écritures comme suit :

- Transfert de 500 € du c/192-040 au chapitre 024(RI) (produits des cessions)
- Transfert de 500 € du c/676-042 au compte 6413 (DF) (personnel non titulaire)

Il y a lieu d'abonder le chapitre 024 (RI) par une nouvelle recette d'investissement de 200 € qui sera équilibrée par une dépense d'investissement du même montant au compte 2313 (DI), afin d'autoriser une recette de 700 €uros au compte 024(RI).

Décisions à l'unanimité.

II. TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

II.1 – Acquisition de panneaux de signalisation

Faisant suite aux différents chantiers et aux aménagements récents, il est nécessaire d'acquérir plusieurs panneaux de rue, de compléter ou remplacer les panneaux dégradés et de compléter le stock des numéros de rue.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société Franche Comté Signaux pour un montant H.T. de 1.899 €uros.

II.2 – Travaux de marquage au sol pour les voiries

Il est nécessaire de restaurer le marquage au sol des chaussées, axe médian de voirie, passage piétons...

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Société Nouvelle de Marquage pour un montant H.T. de 1.807 €uros.

II.3 – Eboulement en contrebas de la RN 83

Un éboulement a été constaté en contrebas de la RN 83 à proximité du carrefour avec la rue René Paillard.

Les services de la D.I.R. ont mis en place des équipements de protection, afin de préparer une période d'observation destinée à apprécier l'évolution de la stabilité du sol.

En conséquence, le tronçon routier situé en haut de la rue René Paillard est totalement neutralisé (voitures, cycles, piétons), pendant cette période d'observation et en l'attente de toute décision.

II.4 – Réparation de pompes et clapets sur la station de refoulement principale d'assainissement

Il est nécessaire de remplacer un clapet anti-retour dans le circuit des pompes et de réparer une roue attachée à l'une des pompes.

L'ensemble de ces dépenses est estimé à 831 €uros HT. Vote à l'unanimité, du Conseil Municipal.

III. URBANISME

III.1 – Recours engagé auprès de la cour administrative d'appel de Nancy par l'Association Entraide Citoyenne concernant la délivrance du permis de construire « Colruyt » par la Commune

Deux recours avaient été engagés à l'encontre de la décision communale de délivrer un permis de construire pour une supérette, au bénéfice de la Société Colruyt début 2009.

Par jugement en date du 1^{er} avril 2010, le Tribunal Administratif de Besançon a rejeté les deux requêtes.

En date du 31 mai 2010, l'association Entraide Citoyenne a déposé un recours en appel concernant ce même dossier devant la Cour Administrative de Nancy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le cabinet d'avocats pour assurer la défense de la commune dans cette opération.

III.2 – Recours engagé auprès du Tribunal Administratif par M. Debière François concernant un arrêté délivré par la Commune qui fait opposition à un projet de construction de piscine en zone « rouge » du P.P.R.I.

Le Tribunal Administratif a enregistré une requête présentée par Monsieur François Debière le 12 mai 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le cabinet d'avocats pour assurer la défense de la commune dans cette opération.

III.3 – Engagement des procédures préalables à la constitution d'un dossier de D.U.P. relatif à la création d'une salle polyvalente

Faisant suite à une réunion de concertation avec les propriétaires fonciers concernés par le projet de création d'une future salle polyvalente et à la décision de principe de constituer un dossier de D.U.P. pour ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager, dès à présent, toutes les procédures préalables à l'élaboration de ce dossier de D.U.P. :

- Définition des besoins fonctionnels pour cette salle.
- Recrutement d'un maître d'œuvre ayant pour mission une étude sommaire du projet et son volet économique.
- La rédaction du dossier de présentation de la demande de D.U.P. par un cabinet juridique.
- La consultation des services fonciers du Département.

IV. PERSONNELS

IV.1 – Contrat A.T.S.E.M.

Observant une stabilisation des effectifs en classe maternelle, il apparait nécessaire de maintenir la présence temporaire d'un agent faisant fonction d'A.T.S.E.M., dans le cadre d'un renouvellement de contrat pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2012 (sur la base de 745 heures travaillées par année).

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

V. DIVERS

V.1 – Bilan des inscriptions pour le centre de loisirs d'été

Le bilan est positif concernant les inscriptions pour l'accueil de loisirs été 2010, les cinq semaines sont complètes (25 enfants par semaine).

V.2 – Rapport annuel du délégataire concernant le service de l'eau potable à Avanne

Le rapport établi par le fermier a fait l'objet d'une analyse détaillée en séance.

V.3 – Désignation de deux jurés pour les Jurys d'Assises

Le tirage au sort a été réalisé en séance publique à partir de la liste électorale de l'année 2009, suivant une procédure parfaitement définie : tirage au sort par numéro de page puis tirage au sort dans les numéros de ligne.

Les noms suivants ont été tirés au sort :

1. M. Bruno CHEVRY
2. Mme Geneviève BLANC épouse MEREDÉZ

V.4 – Nomination d'un élu en chargé de la coordination d'une procédure de recensement engagée par l'INSEE

L'INSEE va engager une procédure de recensement de la population début de l'année 2011.

En conséquence, le Conseil Municipal doit désigner un élu chargé de la coordination des agents recenseurs, qu'il conviendra de recruter par la suite.

Décision est prise, à l'unanimité, de désigner Sylvia ESSERT pour cette opération.

Il est rappelé que la commune recrutera, ultérieurement, des agents recenseurs pour cette opération. Cette activité est rémunérée ; toutes les personnes intéressées voudront bien se faire connaître dès à présent en Mairie.

V.5 – Encaissement chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser un chèque de 945,21 €uros de la MAIF suite à dégradation de mobilier urbain.

V.6 – Association « LASCAR »

Suite à la demande de la Présidente de l'Association « LASCAR » et afin de sécuriser toutes les données informatiques de l'Association, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acquérir et de mettre à disposition, un disque dur nomade de sauvegarde.

V.6 – Réfection de trottoirs à la Courbe Roye

Début mars, un courrier a été transmis à quelques habitants du secteur de la Courbe Roye pour leur rappeler que si la commune avait un projet de remise en état du trottoir dans le secteur, cette démarche nécessitait préalablement la réalisation de bordures ou de murets de la part de chacun de ces propriétaires, afin que l'aménagement réalisé par la Commune reste durable.

Il est apparu que certains n'étaient pas en mesure de réaliser dès maintenant ce type d'aménagement, tandis que d'autres n'envisageaient pas d'en assumer la charge.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de cette situation et il confirme sa position telle qu'annoncée précédemment, à savoir : « ce chantier ne pourra donc s'exécuter au cours de l'année 2010, faute de réalisation des aménagements préalables par certains propriétaires ».

En conséquence, puisque la Société Bonnefoy a été mandatée pour ce chantier, l'engagement devenant irréversible, décision a été prise par les élus de relocaliser cet investissement pour la rénovation d'autres trottoirs du village.

La séance est close à 21H15

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.